

Je me prépare à la vie étudiante



Bourse et logement

Je fais ma demande de bourse et/ou de logement en créant mon dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr du 18 janvier au 15 mai 2023.

→ Bourse

- 1^{re} mensualité versée avant le 30 août 2023.
- Versement des bourses : avant le 5 de chaque mois. Je peux calculer dès à présent mes droits à la bourse via simulateur.lescrous.fr

→ Logement en résidence universitaire

- **Mai** : Je cherche un logement sur trouverunlogement.lescrous.fr
- **De mi-juin à mi-juillet** : je fais mes demandes (jusqu'à quatre choix possibles) et je reçois mes réponses.
- **De mi-juillet et jusqu'à fin septembre** : si mes demandes ne sont pas satisfaites, je peux en refaire au fil de l'eau.

Pour toute question, je consulte la [FAQ](#) sur etudiant.gouv.fr

les Crous

Santé

Je suis automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.



Pour tout savoir sur les démarches et aides financières de la vie étudiante : etudiant.gouv.fr



Parcoursup au service de l'égalité des chances

Une priorité accordée aux lycéens boursiers

- Des **taux minimaux de lycéens boursiers** sont définis pour favoriser leur accès dans les formations d'enseignement supérieur, y compris dans les formations les plus sélectives.
- Une **aide financière, l'aide à la mobilité Parcoursup**, pour les lycéens boursiers qui souhaitent s'inscrire dans une formation en dehors de leur académie.

Les lycéens qui ont participé au dispositif "Cordées de la réussite" ont la possibilité de le faire valoir dans leur dossier Parcoursup

Des places prioritaires pour les lycéens technologiques et professionnels dans les filières dans lesquelles ils réussissent le mieux

- En **BTS**, un nombre de places est priorisé pour les bacheliers professionnels.
- En **BUT**, un nombre de places est priorisé pour les bacheliers technologiques avec un objectif de 50% par établissement.

Quels sont les éléments transmis à chaque formation demandée ?

- Le **projet de formation motivé** pour exprimer ma motivation en quelques lignes.
- La **fiche Avenir** renseignée par mon lycée.
- Les **bulletins scolaires et notes du baccalauréat** :
 - **Année de première** : les bulletins scolaires et pour les lycéens généraux et technologiques les notes du baccalauréat de français et celles au titre du contrôle continu.
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité pour les lycéens généraux et technologiques.
- Les **pièces complémentaires** demandées par certaines formations.
- La rubrique "**Activités et centres d'intérêt**" pour mettre en valeur mes compétences, expériences et engagements.

Conseil — N'attendez pas la dernière minute pour compléter votre dossier. Préparez progressivement les éléments nécessaires pour confirmer vos vœux.

Comment connaître les critères d'examen des candidatures ?

À compter du 20 décembre, je peux consulter sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr), dans chaque fiche de formation, les **critères d'examen des vœux** définis par la formation (résultats scolaires, motivation, compétences...) ainsi que les **éléments pris en compte pour l'examen de ma candidature** (bulletins scolaires, notes du baccalauréat, fiche Avenir, etc.).

Les formations analysent mes candidatures, comment font-elles ?

- 1 → La plateforme Parcoursup ne fait pas l'analyse des candidatures, elle se charge de **transmettre mon dossier aux formations pour lesquelles j'ai formulé des vœux**.
- 2 → Chaque formation met en place une **commission d'examen des vœux**, composée principalement d'enseignants. Cette commission **analyse l'ensemble des candidatures** en fonction des critères qu'elle a définis et de leur niveau d'importance. Ces critères sont détaillés sur sa fiche de présentation sur Parcoursup.
- 3 → Une fois l'analyse des dossiers terminée, **chaque formation transmet son classement à Parcoursup**, ce qui me permettra de consulter les réponses de toutes les formations que j'ai demandées à compter du 1^{er} juin puis de faire mes choix.

À noter — Certaines formations sélectives organisent également des épreuves écrites et/ou orales. Dans ce cas, les modalités de sélection et le calendrier de ces épreuves sont indiqués sur la fiche de formation Parcoursup.

Des conseillers Parcoursup pour répondre à mes questions

→ par téléphone à partir du 18 janvier 2023 : 0 800 400 070 (numéro vert)

→ via les comptes sociaux Parcoursup

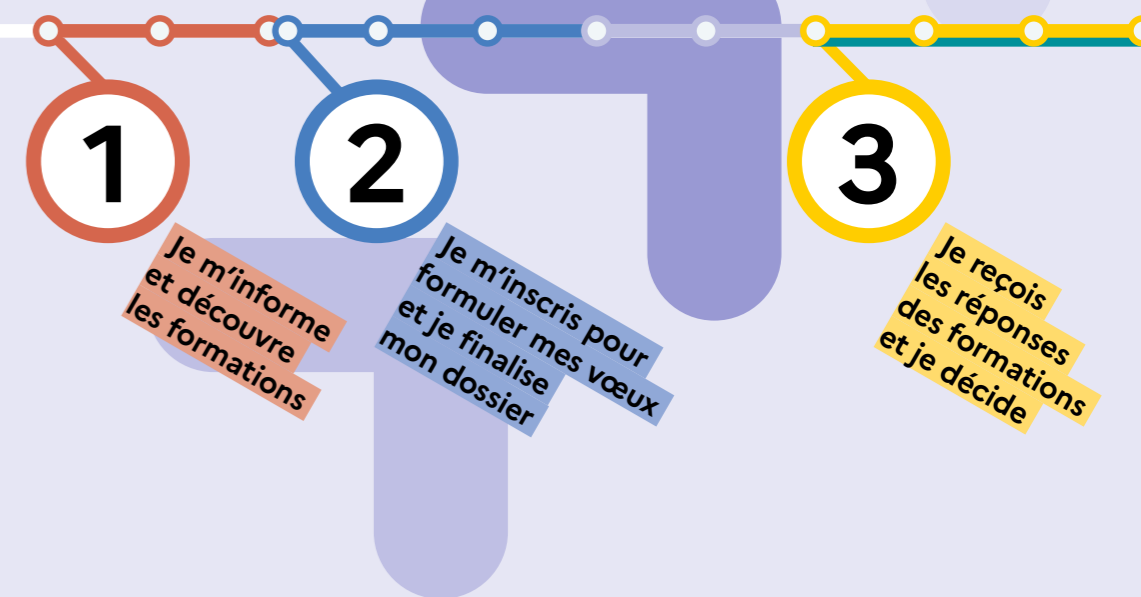
→ par mail via le dossier Parcoursup

@parcoursup_info

@parcoursupinfo

Parcoursup 2023 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir mon entrée dans l'enseignement supérieur



[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

@parcoursupinfo

@parcoursup_info

@etudiantgouv

Parcoursup 2023 en 3 étapes

Début Nov. 2022

Déc.

Janv. 2023

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

1

Début Nov. 2022 > Janvier 2023

Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

• Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr) et sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'éducation nationale, et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2023. Plus de 21000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.

Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

2

18 Janvier > 9 Mars > 6 Avril 2023

Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

• Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2^e semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr) pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

JEUDI 9 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

JEUDI 6 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier [Parcoursup](https://parcoursup.fr) une fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.

À savoir — Plus de 7500 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour me guider à chaque étape.

3

1^{er} Juin > 13 Juillet 2023

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 1^{er} JUIN — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier [Parcoursup](https://parcoursup.fr) les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 1^{er} juin, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

JEUDI 15 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

MARDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, dès que j'ai accepté définitivement une formation, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

JEUDI 13 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 1^{er} JUIN 2023

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

À partir du 1^{er} juin, les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

DU 15 JUIN AU 12 SEPTEMBRE 2023

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations [Parcoursup](https://parcoursup.fr).

À PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2023

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

*La réponse « Oui-si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.